

SPI
Société Coopérative Intercommunale pure

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES COOPERATEURS

tenue à Liège, Salle Millau du Génie civil – Site du Val Benoit, le 28 juin 2022 à 18 heures.

BUREAU

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 10.

L'Assemblée désigne, en qualité de Secrétaire, Monsieur Cédric SWENNEN, Directeur général de la SPI.

L'Assemblée désigne trois scrutateurs présents physiquement pour compléter le Bureau :

- Madame Angélique VANGOSSUM
- Monsieur Jean-François CLOSE LECOQ
- Monsieur Jean-Claude MEURENS

Monsieur le Président excuse :

Christie Morreale, Vice-Présidente du Gouvernement wallon, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Economie Sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes

Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-Etre animal

Valérie DE BUE, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des Allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière

Elio DI RUPO, Ministre-Président du Gouvernement wallon

Sandrina GAILLARD, Administratrice au Conseil d'Administration

Minervina BAYON, Invitée au Conseil d'Administration Spi

Jean-Marc NAMOTTE, invité au Conseil d'Administration Spi

Mélanie LEPONCE Aywaille

Magali LEGRAND-REVELARD Esneux

Nathalie RENOTTE Esneux

Alexandra BARTH VANDENHIRTZ Eupen

Pascale DIRICK-CALMANT Huy

Sarah EL HASNAOUI Liège

Nathalie RENTMEISTER Stavelot

Didier LACROIX Amay

Patrick HEYEN Amel

Marc FOCCROULLE Braives

Hervé LEONARD Crisnée

Serge MANZATO Engis

Maurice REMI Juprelle

*Luc DELVAUX Sprimont
Eric NOLEVAUX Wanze
Marc PIRARD Wasseiges*

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Sont présents et représentés, les Coopérateurs mentionnés à la liste de présences signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant la séance.

Il résulte de la liste de présences qui est transmise dès que les services ont finalisé le calcul que 1 483 942 parts de coopérateurs sont représentées sur un total de 1 573 806 parts.

La liste des présences est clôturée par les Membres du Bureau de l'Assemblée générale.

EXPOSE DU PRESIDENT

Monsieur le Président expose :

1. que la présente Assemblée a pour ordre du jour :
 1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2021 comprenant :
 - le bilan et le compte de résultats après répartition ;
 - les bilans par secteurs ;
 - le rapport de gestion auquel sera annexé le rapport de rémunération visé par l'article L6421-1 du CDLD, le rapport annuel d'évaluation portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction et le rapport de rémunération visé par l'article 3 :12 du CSA ;
 - le détail des participations détenues au 31 décembre 2021 dans d'autres organismes tel que prévu dans la circulaire du 21 janvier 2019 relative aux pièces justificatives et visé aux articles L1512-5 et L1523-13 du §3 du CDLD ;
 - la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges.
 2. Lecture du rapport du Commissaire Réviseur
 3. Décharge aux Administrateurs
 4. Décharge au Commissaire Réviseur
 5. Nominations et démissions d'Administrateurs
 6. Formation des Administrateurs en 2021
 7. Présentation du résultat 2021 selon les 4 domaines d'activité stratégique de la SPI
2. que les convocations contenant l'ordre du jour ont été envoyées dans les formes et délais prévus par l'article 32 des statuts

Monsieur le Président dépose sur le bureau un exemplaire de la convocation.

3. qu'aux termes de l'article 28 des statuts, l'Assemblée est valablement constituée et délibère quel que soit le nombre de membres présents ou

représentés : chaque sociétaire dispose d'autant de voix qu'il dispose de parts ; il sera toutefois tenu compte des dispositions de l'article 9 avant-dernier alinéa ;

4. que l'article 31, 1er alinéa des statuts, mentionne : "les décisions de l'Assemblée Générale sont acquises si elles réunissent à la fois la majorité des suffrages exprimés, la majorité des voix des membres représentant la Province de Liège et celle des voix des membres représentant les Communes".

A défaut de délibération du conseil communal, du conseil de l'action sociale et/ou du conseil provincial, chaque délégué dispose d'un droit de vote libre correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé communal, du CPAS ou, le cas échéant, provincial qu'il représente. L'absence à l'Assemblée Générale d'un délégué entraîne pour l'associé concerné une perte de puissance votale d'un cinquième.

Constatation de la validité de l'Assemblée

Tous les points exposés par Monsieur le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'Assemblée : celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

Délibérations

L'Assemblée aborde l'ordre du jour :

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2021

Le Conseil d'Administration a approuvé les comptes annuels pour l'exercice 2021 (ils comportent le bilan, les bilans par secteurs, le rapport de gestion, le détail des participations détenues au 31 décembre 2021 dans d'autres organismes et la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services)

Il a décidé de les présenter tels quels à l'Assemblée.

L'Assemblée approuve à l'unanimité les comptes annuels pour l'exercice 2021 comportant le bilan, les bilans par secteurs, le rapport de gestion, le détail des participations détenues au 31 décembre 2021 dans d'autres organismes ainsi que la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services pour lesquels sont applicables les dispositions obligatoires du cahier général des charges.

2. Lecture du rapport du Commissaire Réviseur

L'Assemblée Générale a pris connaissance du rapport et l'approuve à l'unanimité.

3. Décharge aux Administrateurs

L'Assemblée, à l'unanimité, donne décharge aux Administrateurs de leur mandat au cours de l'exercice 2021.

4. Décharge au Commissaire Réviseur

L'Assemblée, à l'unanimité, donne décharge au Commissaire de son mandat au cours de l'exercice 2021.

5. Nominations et démissions d'Administrateurs

Il est recommandé à l'Assemblée Générale :

- de désigner Madame Déborah COLOMBINI (Province) afin de pourvoir au remplacement de Monsieur Luc GILLARD (Province), démissionnaire, en qualité de membre du Conseil d'Administration jusqu'à la fin de son mandat conformément à l'article 19 des statuts.
- de désigner Madame Sandrina GAILLARD (Province) afin de pourvoir au remplacement de Madame Caroline LEBEAU (Province), démissionnaire, en qualité de membre du Conseil d'Administration jusqu'à la fin de son mandat conformément à l'article 19 des statuts.

L'Assemblée marque son accord sur ces désignations à l'unanimité.

6. Formation des Administrateurs en 2021

L'Assemblée, à l'unanimité, émet un avis de contrôle favorable au respect de l'obligation de la SPI de développer et mettre à jour les compétences professionnelles de ses Administrateurs.

7. Présentation du résultat 2021 selon les 4 domaines d'activité stratégique de la SPI

L'Assemblée a pris connaissance en séance du résultat 2021 selon les 4 domaines d'activité stratégique de la SPI

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'Assemblée Générale de la confiance qu'elle a témoignée au Conseil d'Administration durant l'exercice écoulé.

Monsieur le Président invite les membres du Bureau et les Coopérateurs qui en expriment le désir à signer le procès-verbal.

La séance est levée à 18 heures 49.

LE PRESIDENT

Eric HAUTPHENNE

LE SECRETAIRE

Cédric SWENNEN

LES SCRUTATEURS

.....
.....
.....